

Prêt d'honneur à l'installation		2
Filière	Agriculture, Artisanat, Bois Forêt, Commerce, Économie Sociale et Solidaire, Industrie, Profession Libérale, Service, Sylver Économie et Tourisme	
Action	Faciliter le démarrage/lancement d'une activité (dans le cadre d'une création ou d'une reprise d'entreprise) sous forme de prêt d'honneur	
Contexte	<p>Au cours de la dernière décennie, la dynamique de création d'entreprises est parmi la plus faible de Nouvelle Aquitaine. Le taux annuel moyen de création d'entreprises de la communauté de communes Portes de la Creuse en Marche est ainsi inférieur à la moyenne : 12,7 % en 2013 (moyenne nationale : 14,1%).</p> <p>D'autre part, en 2016, 42 % des artisans, commerçants et chefs d'entreprise sont âgés de plus de 50 ans ce qui alerte sur la question de la transmission-reprise. Il en va de même concernant le vieillissement des exploitants agricoles et du manque de repreneurs. En effet, la moyenne d'âge des exploitants est élevée : en 2010, 54% des exploitants étaient âgés de plus de 50 ans et 2 sur 3 déclarent ne pas trouver de successeur.</p> <p>Par ailleurs, afin d'obtenir un prêt des banques, les entrepreneurs ont bien souvent besoin d'un cofinancement. Les entrepreneurs ont besoins de fonds propres et de fonds de roulement suffisant.</p> <p>C'est pourquoi, la communauté de communes a pour ambition de faciliter le démarrage de l'activité, qu'il s'agisse d'une création ou d'une reprise.</p>	
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Encourager l'installation et la reprise d'entreprises par des porteurs de projets • Soutenir l'installation et la reprise des exploitations agricoles (hors agrandissement et hors cadre familial) • Améliorer les capacités d'investissement des entrepreneurs • Permettre le démarrage d'une activité par l'apport d'une trésorerie • Faciliter l'emprunt bancaire en apportant une source de cofinancement • Faciliter la phase de transmission 	
Bénéficiaires	<ul style="list-style-type: none"> • Porteurs de projet • Associations employeuses • Candidats à l'installation agricole hors DJA <p>En parcours de prêt d'honneur avec Initiative Creuse</p> <p>Une attention particulière sera apportée aux projets qui créeront de l'emploi ou du service sur le territoire.</p>	
Partenaires associés	Association Initiative Creuse	
Dépenses éligibles	<p>Frais fixes : Loyers, charges : électricité, eau,</p> <p>Travaux d'aménagement ou de mise aux normes des locaux</p> <p>Investissement d'équipement</p> <p>Trésorerie</p> <p>Fonds qui vont sur la trésorerie ou l'investissement</p>	

	→ Voir la convention avec Initiative Creuse avec la possibilité pour la communauté de communes d'accepter ou non.
Nature de l'aide	Prêt d'honneur plafonné à 20 000€ modulé en fonction de l'activité Cumul : CF SA 58979 AFR SA 100189 PME 1407/2013 de minimis 1408/2013 de minimis agricole
Critères d'éligibilité (*en plus de ceux cités dans le règlement général)	Lieu d'intervention : Projet d'implantation sur le territoire de la communauté de communes Création d'emploi : dépend de la filière
Documents à fournir pour la demande	Formulaire Dossier Initiative Creuse
Documents à fournir pour la réponse	RIB Devis signés / factures Etat récap des factures attesté par l'expert-comptable (à défaut : Relevés bancaires)
Dossiers attendus	Nombre de dossiers envisagés 3/an
Calendrier	Juillet 2021 → mai 2026